

**PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAWS**

Notice is given that the following by-laws were adopted at the city council meeting June 17, 2013:

13-016 **Règlement abrogeant le règlement numéro 1718 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin »**

[By-law repealing by-law 1718 titled "Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin"]

13-017 **Règlement abrogeant le règlement numéro 1730 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin »**

[By-law repealing by-law 1730 titled "Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions au Programme de revitalisation des vieux quartiers conjointement avec la SHQ et décrétant un emprunt au montant de 315 000 \$ à cette fin"]

Notice is given that the following by-law was adopted at the urban agglomeration council meeting of June 20, 2013:

RCG 13-009 **Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 1747 intitulé « Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ à cette fin »**

[By-law to repeal by-law 1747 titled "Règlement pourvoyant à l'appropriation de deniers pour fins de subventions à la restauration des façades et à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux et décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ à cette fin"]

THE GAZETTE

By-laws 13-016, 13-017 and RCG 13-009 repeal loan by-laws adopted by the former city of Verdun. They were approved by the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy on August 16, 2013. They come into force on August 22, 2013 and may be consulted during regular office hours at the Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. They may also be consulted at www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, August 22, 2013

Me Yves Saindon
City Clerk